

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 avril 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi 06 avril 2017 dans la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CIERCOLES Maire.

Ouverture de la séance : 20 heures 00.

Madame Maryse AUGER a été nommée secrétaire de séance.

PRÉSENTS : *MMES TULET, BOUSSEMART, CARBO, CALMETTES, AUGER, VOLTES.
MM CIERCOLES, TIBAL, CARLES, VERDIER, GUITARD, MARCHAND.*

ABSENT NON EXCUSE : *MM THURIES.*

ABSENT EXCUSE : *MME SAGET*

PROCURATION : *MM ANJARD à MM TIBAL.*

MME KERVERN à MME CALMETTES.

MM MONTALIEU à MM CIERCOLES.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du précédent conseil en date du 23 février 2017.

1- Adoption du compte de gestion de l'exercice 2016 du budget communal, dressé par Monsieur Thierry BARBOT, Receveur de la commune de GARIDECH.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de la commune dressé par le Receveur, accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être rassuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Voté à l'unanimité

2- Adoption du compte de gestion de l'exercice 2016 du budget assainissement, dressé par Monsieur Thierry BARBOT, Receveur de la commune de GARIDECH.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du budget assainissement dressé par le Receveur, accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être rassuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Voté à l'unanimité

3- Adoption du compte de gestion de l'exercice 2016 du budget du Lotissement Communal, dressé par Monsieur Thierry BARBOT, Receveur de la commune de GARIDECH.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du budget du Lotissement Communal dressé par le Receveur, accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être rassuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Voté à l'unanimité

4- Adoption du compte administratif commune 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n° 0027/2016 du 07 avril 2016 approuvant le Budget Primitif 2016 de la commune, le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécutions du budget de l'exercice 2016.

Le Maire ayant quitté la salle et après avoir entendu l'exposé de Monsieur TIBAL, rapporteur de la commission des finances, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité soit 11 voix pour, adopte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2016, comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	975 308.76 €	824 000.70 €
Recettes	1 294 935.64 €	797 593.20 €
Report de l'exercice 2015	260 448.83 €	618 674.92 €
Résultat	319 626.88 €	592 267.42 €

Voté à la majorité

5- Adoption du compte administratif assainissement 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n° 0027/2016 du 07 avril 2016 approuvant le Budget Primitif 2016 du budget assainissement, le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécutions du budget de l'exercice 2016.

Le Maire ayant quitté la salle et après avoir entendu l'exposé de Monsieur TIBAL, rapporteur de la commission des finances, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité soit 11 voix pour, adopte le compte administratif de l'assainissement pour l'exercice 2016, comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	279 411.31 €	52 208.74 €
Recettes	51 597.89 €	55 584.05 €
Report de l'exercice 2015	240 091.51 €	129 734.49 €
Résultat	12 278.09 €	133 109.80 €

Voté à la majorité

6- Adoption du compte administratif Lotissement Communal 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n° 0027/2016 du 07 avril 2016 approuvant le Budget Primitif 2016 du Lotissement Communal, le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécutions du budget de l'exercice 2016.

Le Maire ayant quitté la salle et après avoir entendu l'exposé de Monsieur TIBAL, rapporteur de la commission des finances, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité soit 11 voix pour, adopte le compte administratif du Lotissement Communal pour l'exercice 2016, comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	101 804.30 €	101 804.30 €
Recettes	101 804.30 €	0.00 €
Report de l'exercice 2015	0.00 €	0.00 €
Résultat	0.00 €	- 101 804.30 €

7- Affectation de résultat de fonctionnement de la commune au BP 2017.

Le Conseil Municipal prenant acte du compte administratif de l'exercice 2016 et conformément aux règles budgétaires.

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif se présente ainsi :

-Résultat de l'exercice 2016 y compris le report de l'exercice 2015 : 319 626.88 €

-Résultat à affecter en fonctionnement : 119 626.88 €

-Résultat à affecter en investissement : 592 267.42 €

-Restes à réaliser : 495 000.00 €

Voté à l'unanimité

8- Affectation de résultat du budget assainissement au BP 2017.

Le Conseil Municipal prenant acte du compte administratif de l'exercice 2016 et conformément aux règles budgétaires.

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif se présente ainsi :

-Un déficit d'exploitation : 227 813.42 €

-Un excédent d'investissement : 3 375.31 €

Voté à l'unanimité

9- Affectation de résultat du Lotissement Communal au BP 2017.

Le Conseil Municipal prenant acte du compte administratif de l'exercice 2016 et conformément aux règles budgétaires.

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif se présente ainsi :

-Résultat de l'exercice 2016 : 0.00 €

-Résultat à affecter en fonctionnement : 0. 00 €

-Résultat à affecter en investissement : - 101804.30 €

Voté à l'unanimité

10-Adoption du Budget primitif 2017 de la commune.

Monsieur le maire donne lecture du Budget Primitif 2017 de la commune, en équilibre pour un montant de :

Section de fonctionnement :

- **Dépense : 1 143 426.88 €**

- **Recette : 1 143 426.88 €**

Section d'investissement :

- **Dépense : 2 400 895.74 €**

- **Recette : 2 400 895.74 €**

Voté à l'unanimité

11-Adoption du Budget primitif 2017 de l'assainissement.

Monsieur le maire donne lecture du Budget Primitif 2017 de l'assainissement, en équilibre pour un montant de :

Section de fonctionnement :

- **Dépense : 174 278.09 €**

- **Recette : 174 278.09 €**

Section d'investissement :

- **Dépense : 570 109.80 €**

- **Recette : 570 109.80 €**

Voté à l'unanimité

12-Adoption du Budget primitif 2017 Lotissement Communal.

Monsieur le maire donne lecture du Budget Primitif 2017 du Lotissement Communal, en déséquilibre pour la section de fonctionnement et en équilibre pour la section d'investissement pour un montant de :

Section de fonctionnement :

- **Dépense : 411 067.30 €**

- **Recette : 499 263.00 €**

Section d'investissement :

- **Dépense : 271 067.30 €**

- **Recette : 271 067.30 €**

Voté à l'unanimité

13-Vote des taux d'imposition 2017.

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'état 1259 TH/TF dans lequel figurent les indications nécessaires au vote des trois taxes directes locales pour 2017.

Il précise qu'il convient de prévoir un produit de 533 687.00 € pour permettre l'équilibre du BP 2017.

Compte tenu des allocations compensatrices revenant à la commune prévues sur l'état 1259 TH/TF, le produit attendu s'élève à 520 025.00 €.

Il propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux de 1.5 % pour la taxe d'habitation et la taxe foncière (bâti) et de laisser inchangé celui de la taxe foncière (non bâti).

TH : 14.12

TF Bâti : 13.55

TF non Bâti : 95.00

Voté à l'unanimité

14-Prise en charge d'une partie des salaires par le Budget assainissement.

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal la prise en charge par le budget de l'assainissement des frais de personnel liés au fonctionnement de ce service.

Il propose à l'assemblée que pour 2017 le budget de l'assainissement prenne en charge 10% du salaire du poste comptable et gestion financière et 9% des salaires de Monsieur Patrick BALDO et Monsieur Dominique BASTIE.

En effet ces agents consacrent respectivement 10% et 9% de leur temps à assurer le fonctionnement de ce service.

Monsieur le Maire précise que les sommes nécessaires à cette prise en charge ont été inscrites à la section d'exploitation du Budget assainissement 2017.

Voté à l'unanimité

15-Instauration de la déclaration préalable pour les clôtures sur le territoire de la commune de Garidech.

Monsieur le Maire expose que l'article R421-27 du Code de l'Urbanisme et le décret du 27 février 2014 laisse libre le champ aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme.

Il est proposé de soumettre les clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble de la commune afin de maîtriser la qualité paysagère et visuelle du bâti de la commune.

Voté à l'unanimité

16-Modification et révision du PLU.

Monsieur le maire indique à son assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une modification ainsi qu'une révision du PLU, en vue de certains projets à adapter sur la Commune.

Voté à l'unanimité

17-Mise en place d'une convention de passage de réseau.

Monsieur le Maire informe qu'à la suite d'une demande de raccordement à l'assainissement collectif d'un particulier, il s'avère que le réseau passe sur des parcelles privées sans autorisation. Il est donc nécessaire de régulariser cette situation par une convention de passage des canalisations entre la commune et les propriétaires de ces parcelles.

Voté à l'unanimité

18-Rétrocession d'une partie du terrain ALAE à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rétrocéder une partie du terrain cadastré B 1645 à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à l'euro symbolique pour la future construction d'un bâtiment ALAE (Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole).

Voté à l'unanimité

19-Révision des tarifs de la location de la Maison du Temps Libre.

Monsieur le Maire informe son assemblée qu'il est nécessaire de réviser les tarifs de la location de la Maison du Temps Libre.

Il rappelle les tarifs actuels :

Habitants de la commune :

Du samedi 9h00 au lundi 09h00

Une journée de 24h00 92,00 € (forfait chauffage 16,00 €)

Hors commune :

Le Week-End 450,00 € (forfait chauffage 60,00 €)

Voté à l'unanimité

20-Indemnité gardiennage église.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la réouverture de l'église Saint-Jean Baptiste de GARIDECH et à la circulaire des autorisations ministérielles, il est nécessaire de réactualiser l'indemnité pour le gardiennage de l'église attribuée à Monsieur le Curé de GARIDECH.

Il propose que cette indemnité soit portée à 119,55 €.

Voté à l'unanimité

21-Modification de l'Indice Brut terminal des indemnités de fonction des élus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du changement d'indice brut terminal de la fonction publique régissant les indemnités de fonctions des élus.

A compter du 1^{er} janvier 2017, il est fixé à IB 1022/IM 826.

Voté à l'unanimité

22-Tarif assainissement 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la tarification assainissement pour les administrés raccordés sur le réseau collectif, il rappelle que par délibération n° 034/2014 en date du 24 avril 2014, la tarification applicable est de :

- Surtaxe assainissement part communale : 0,45 € / m³

- Redevance abonnement (prime fixe) : 32 € / an

Voté à l'unanimité

23-Appel d'offre pour la préparation et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offre pour la préparation et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire.

Il reçoit mandat pour ce faire.

Voté à l'unanimité

24-Remplacement du pluvial Avenue de la gare.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des travaux de construction des trottoirs Avenue de la gare, il est apparu que le réseau d'eaux pluvial est entièrement à refaire.

Devant l'urgence ces travaux supplémentaires seront engagés et un complément de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Voté à l'unanimité

Fin de la séance : 21h40